



Groupe de Haute Montagne

Association loi de 1901 fondée en 1919,
déclarée à la sous-préfecture de Bonneville –
Haute Savoie

Enregistrée sous le numéro 2098 au JO n°28
du 12 juillet 1995

Adresse postale : GHM, Maison de la
Montagne, 190 place de l'Eglise, 74400
Chamonix, France

Si le G.H.M. se félicite de la mise en place d'un parc national dans les Calanques, il ne peut que s'opposer à la création d'une réserve intégrale (ou zone de tranquillité... la dénomination importe peu si la réglementation est identique) sur la portion de côte allant du Devenson à Castelvieil et les falaises Soubeyrannes. S'il est primordial de préserver notre environnement en limitant notamment l'impact écologique des activités de pleine nature, l'interdiction brutale de toute pénétration humaine sur un territoire présentant un tel intérêt patrimonial et fréquenté depuis plus d'un siècle sans dégradation notable semble pour le moins inadaptée.

Au risque d'enfoncer une porte ouverte, il faut rappeler qu'une réglementation est d'autant mieux acceptée (et respectée) qu'elle est motivée, expliquée et limitée au strict nécessaire. Les grimpeurs sont soucieux de sauvegarder l'environnement et les exemples ne manquent pas qui montrent leur adaptabilité. Encore faut-il que l'effort demandé soit à la mesure de l'impact réel de l'escalade sur le milieu naturel. La panoplie des actions possibles est vaste et permet de répondre à l'ensemble des préoccupations des parties concernées sans recourir à une interdiction des pratiques. Le G.H.M. soutient sans réserve la FFCAM, la FFME et les associations locales de grimpeurs dans leur recherche d'un terrain d'entente.